

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION



## COMPTE RENDU

---

### BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 8 AVRIL 2013

---



Trois Bassins



Le Port



La Possession

# COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2013

Date de convocation : 02/04/2013  
30 membres en exercice  
25 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille treize, le huit avril à quinze heures et trente minutes, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO au Port, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Yves LANGENIER, Président.

## **Délibération n° 2013-010/B2-001**

**FINANCES – SPL TAMARUN - Participation à l'augmentation de capital**

**Affaire présentée par : M. Philippe LUCAS**

**Résumé :** *Le TCO est actionnaire de la SPL TAMARUN à hauteur de 27,98% du capital. Dans le cadre du développement de cette société, il est proposé au Bureau Communautaire de se prononcer sur la participation du TCO à l'augmentation de capital de TAMARUN à hauteur de 255 450 €.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** la participation du TCO à l'augmentation de capital de la SPL TAMARUN pour un montant de 255 450 € dans la continuité de la décision prise par le Conseil Communautaire du 13 décembre 2010

## **Délibération n° 2013-011/B2-002**

**RESSOURCES HUMAINES – Autorisation de modification du tableau des effectifs par création de postes**

**Affaire présentée par : Mme Lynda HOARAU**

**Résumé :** *Il est proposé au Bureau communautaire la création des postes suivants :*

- *Renforcement de la Direction des investissements et du Patrimoine:*
  - *1 emploi de chargé de mission pour la maîtrise des transactions foncières et immobilières*
  - *1 emploi d'attaché territorial pour la gestion du propriétaire.*
- *Avancements de grade*
  - *1 emploi de directeur territorial : Direction générale des services*
  - *2 emplois d'ingénieur principal : Direction des investissements et Direction de l'Environnement*
  - *1 emploi d'attaché territorial : Direction des investissements*
  - *1 emploi de technicien principal de 2ème classe : Direction des investissements*
  - *1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe : Direction informatique*
  - *3 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe : Direction de l'Environnement, Direction des Ressources Humaines et Direction des investissements*
  - *3 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe : Direction de l'Environnement, service Communication*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** la création des postes ci-après dans les conditions définies ci-dessus :
  - 1 emploi de chargé de mission pour la maîtrise des transactions foncières et immobilières
  - 1 emploi d'attaché territorial ;
  - 1 emploi de directeur territorial ;
  - 2 emplois d'ingénieur principal ;
  - 1 emploi d'attaché territorial ;
  - 1 emploi de technicien principal de 2ème classe ;
  - 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;
  - 3 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe ;
  - 3 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2013 aux chapitre et nature correspondants ;
- **ARRETE** le tableau des effectifs du Territoire de la Côte Ouest comme suit au 08/04/2013

**Délibération n° 2013-012/B2-003**

**ENVIRONNEMENT – Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour une prestation d'études de faisabilité et de programmation en vue de la création d'un outil multifilière pour le traitement des déchets de la région sud-ouest de la Réunion**

**Affaire présentée par : M. Philippe LUCAS**

***Résumé :** Le TCO, la C.I.V.I.S et la CASUD se sont engagés en 2012, suite à deux séminaires, dans une stratégie commune de traitement des déchets pour les régions sud et ouest. Il en a résulté la volonté de créer une structure commune – un syndicat mixte – qui portera la stratégie et les équipements de traitement.*

*En attendant la création de cette structure commune, et compte tenu des enjeux calendaires, les trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont décidé de constituer un groupement de commande pour lancer dès maintenant une consultation pour un marché d'études et de programmation en vue de la création d'un outil « multi-filières » de traitement des déchets du territoire sud-ouest.*

*Il est demandé au bureau communautaire de valider la convention constitutive du groupement de commande afférente.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE** le principe d'un groupement de commande entre le TCO, la CIVIS et la CASUD pour une prestation d'études de faisabilité et de programmation pour la création d'un outil multi-filières pour le traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion,
- **VALIDE** le principe du rôle de la CIVIS en tant que coordonnateur du groupement en charge de l'intégralité de la passation et de l'exécution du marché,
- **VALIDE** le principe de mise en place d'une commission d'appel d'offre ad hoc,
- **VALIDE** la répartition de la prise en charge des dépenses entre chaque membre du groupement, au prorata des besoins propres de leur territoire sur la base de la population tel que précisé par le dernier recensement légal soit : 42 % TCO – 34 % CIVIS – 24 % CASUD, le marché étant estimé entre 500 000 € et 800 000 € HT,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande afférente, selon le projet joint en annexe,

- **AUTORISE** la signature par le président de la convention constitutive du groupement de commande afférente.

#### **Délibération n° 2013-013/B2-004**

**ENVIRONNEMENT – Election d'un représentant du TCO au sein de la CAO du groupement de commande CIVIS/TCO/CCSUD pour une prestation d'études de faisabilité et de programmation en vue de la création d'un outil multifilière pour le traitement des déchets de la Région Sud-Ouest de la Réunion**

**Résumé :** *Il est demandé au bureau communautaire d'élire le représentant du TCO au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement CIVIS/TCO/CASUD (consultation pour un marché d'études et de programmation en vue de la création d'un outil « multi-filières » de traitement des déchets du territoire sud-ouest).*

**Affaire reportée à une séance ultérieure.**

#### **Délibération n° 2013-014/B2-005**

**TRANSPORT – Création de nouvelles dessertes du réseau Kar'Ouest sur la commune de Saint Paul**

**Affaire présentée par : Mme Rahiba DUBOIS**

**Résumé :** *Les habitants des chemins « IBAR » et « SAULNIER » à Saint-Paul, souhaitent que le réseau Kar'ouest puisse desservir leurs chemins. Après une étude de faisabilité, la desserte de ces deux chemins peut ainsi être réalisée en adaptant le réseau existant. Il est demandé au Bureau Communautaire de valider le principe de création de ces nouvelles dessertes par voie d'avenant et d'en autoriser la signature.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE** le principe de création de nouvelles dessertes des chemins « IBAR » et « SAULNIER » à Saint-Paul ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 20 à la DSP concernant la mise en place des nouvelles dessertes.

#### **Délibération n° 2013-015/B2-006**

**TRANSPORT – Organisation des Mini-Randos-Vélos 2013**

**Affaire présentée par : M. Jacques DOBARIA**

**Résumé :** *Le Cercle d'échanges Vélo de l'Ouest a proposé de reconduire en 2013 l'organisation des Mini-Randos-Vélos de l'Ouest dans chacune des Communes-Membres, soit 5 Mini-Randos-Vélos à organiser en 2013. Pour formaliser cette organisation conjointe entre le TCO et les Communes, il est proposé de signer des conventions de partenariat. Il est demandé au Bureau Communautaire de valider le principe général et d'autoriser la signature des conventions de partenariat entre le TCO et ses Communes membres.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE** le principe des 5 Mini-Randos-Vélos à organiser en 2013 selon une organisation conjointe entre le TCO et ses Communes membres ;
- **VALIDE** les projets de conventions entre le TCO et chaque commune membre formalisant cette organisation conjointe ;

- **AUTORISE** le Président du TCO à signer lesdites conventions et toutes autres pièces utiles à cette affaire.

#### **Délibération n° 2013-016/B2-007**

##### **TRANSPORT – Renouvellement d’une subvention au GIHP**

---

#### **Affaire présentée par : Mme Rahiba DUBOIS**

**Résumé :** *En 2010, 2011 et 2012, le TCO a accordé une subvention au GIHP, à titre transitoire, dans l’attente de la mise en place par le TCO du futur TPMR (Transport de Personnes à Mobilité Réduite).*

*Le calendrier prévoyant un déploiement du TPMR du TCO sur l’ensemble du territoire communautaire en milieu d’année 2013, il apparaît nécessaire de prolonger le principe de subvention au GIHP d’un semestre.*

*Le Bureau communautaire est invité à valider la reconduction de cette subvention, à hauteur d’une « demi-année », soit 23 549 €, au titre de 2013.*

#### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :**

- **VALIDE** l’attribution d’une subvention de fonctionnement au GIHP (Groupement pour l’insertion des personnes handicapées) à hauteur de 23 549 euros au titre de l’année 2013 ;
- **VALIDE** le projet de convention correspondant, et autorise le Président à le signer ainsi que toutes autres pièces utiles à cette affaire.

#### **Délibération n° 2013-017/B2-008**

##### **IMMOBILIER/FONCIER – Acquisition de gré à gré de la parcelle AY n° 237 en vue de la réalisation du complexe sportif et de loisirs de Dos d’Ane, commune de La Possession**

---

#### **Affaire présentée par : M. Jean-Marc GAMARUS**

**Résumé :** *En vue de la réalisation du complexe sportif et de loisirs de Dos d’Ane sur la commune de la Possession, le TCO est en procédure d’acquisition de diverses parcelles dont la parcelle AY n°237 appartenant à une personne privée. La négociation à l’amiable a abouti à un compromis sur la base de l’évaluation de France Domaine, soit à 14 350 €. Cette parcelle sera destinée à permettre l’accès sud au complexe sportif et de loisirs.*

#### **A L’ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :**

- **APPROUVE** l’acquisition de la parcelle AY n° 237, d’une superficie de 417 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 14 350 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

### **Délibération n° 2013-018/B2-009**

**IMMOBILIER/FONCIER – Acquisition de 2 bandes de terrain rue Père Lafosse et Eliard Laude sur la commune du Port - Modification de la délibération du Bureau Communautaire du 07 novembre 2011**

**Affaire présentée par : M. Jean-Marc GAMARUS**

**Résumé :** *Le Bureau Communautaire a validé le 07 novembre 2011 la régularisation foncière de deux bandes de terrain rue Père Lafosse et Eliard Laude sur la commune du Port sur lesquelles se situent les bureaux du siège social du TCO.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** Madame Huguette Bello, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération TCO, à signer l'acte administratif de vente de ces deux bandes de terrain en lieu et place de Monsieur le Président ;
- **AUTORISE** le Président à signer et authentifier tous les actes relatifs à cette affaire.

### **Délibération n° 2013-019/B2-010**

**AMENAGEMENT/PLANIFICATION ET PROSPECTIVE – Attribution de fonds de concours « ouverture des villes sur la mer » à la Commune de Saint-Paul**

**Affaire présentée par : Mme Mélissa COUSIN**

**Résumé :** *Il vous est proposé de statuer sur la demande de la Commune de Saint-Paul qui sollicite le fonds de concours « ouverture des villes sur la mer » pour la réalisation du projet relatif à l'amélioration du système de défense du débarcadère en baie de St Paul.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l'attribution d'un fonds de concours, d'un montant de 24 160 € HT, à la commune de Saint-Paul pour l'amélioration du système de défense du débarcadère en baie de Saint-Paul ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

### **Délibération n° 2013-020/B2-011**

**ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Attribution d'une subvention à l'association « 974 Action » pour l'organisation de l'édition 2013 du « Raid Av' 974 »**

**Affaire présentée par : M. Jacques DOBARIA**

**Résumé :** *L'association « 974 Action » sollicite auprès du TCO une subvention de 10 000 € pour la mise en place d'un événement sportif intitulé « Raid'Av 974 ». Cette manifestation de loisirs de nature se déroulera du 6 au 10 mai 2013 pour des jeunes de 14 à 16 ans sur l'ensemble des communes de l'Ouest.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de dix mille euros (10 000 €) à l'association « 974 Action » pour la mise en place du « Raid'av 974 », au titre de l'exercice 2013 ;

- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

#### **Délibération n° 2013-021/B2-012**

**ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Attribution d’une subvention à l’association « Nakiyava » pour l’organisation la 2ème édition du festival de musique « Opus Pocus » du 1er au 11 août 2013**

**Affaire présentée par : M. Benjamin THOMAS**

**Résumé :** *Le festival « Opus Pocus » se déroule, pour la deuxième année consécutive, sur les 5 communes du TCO. A ce titre, l’association « Nakiyava » sollicite auprès du TCO une subvention d’un montant de trente cinq mille euros (35 000 €).*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l’octroi d’une subvention d’un montant de trente mille euros (30 000 €) à l’association « Nakiyava » pour l’organisation de la deuxième édition du festival « Opus Pocus » du 1<sup>er</sup> au 11 août 2013 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

#### **Délibération n° 2013-022/B2-013**

**ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Attribution d’une subvention aux Théâtres Départementaux de la Réunion pour la décentralisation de concerts de la 4ème édition du festival « Total Jazz » du 15 au 30 avril 2013**

**Affaire présentée par : M. Benjamin THOMAS**

**Résumé :** *Dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> édition du Festival « Total Jazz », les Théâtres Départementaux de la Réunion (TDR) propose la diffusion du spectacle « Laurence Beaumarchais Trio » dans les 5 communes du TCO. A ce titre, les TDR sollicitent auprès du TCO une subvention d’un montant de vingt six mille sept cent cinquante euros (26 750 €).*

**A L’ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l’octroi d’une subvention d’un montant de vingt cinq mille euros (25 000 €) aux Théâtres Départementaux de la Réunion pour l’organisation de concerts en décentralisation dans le cadre du festival « Total Jazz », au titre de l’exercice 2013 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.